



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 134 et 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.66

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

1. À ses 36^e et 37^e séances, les 25 mai et 2 juin 2017, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.66 (A/C.5/71/22). À la 36^e séance, le Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/912). Le Comité était saisi du projet de décision (A/C.5/71/L.32) déposé par son Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Kenya (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

¹ A/C.5/71/SR.36 et A/C.5/71/SR.37.



Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission, ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ :

a) Décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/71/L.66, des dépenses supplémentaires d'un montant de 373 200 dollars, déduction faite des contributions du personnel, soit 162 700 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et 210 500 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), seraient financées au titre des chapitres 3 et 29D, respectivement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

b) Décide également de créer deux postes (1 poste de secrétaire général adjoint et 1 poste P-3) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

² A/C.5/71/22.

³ A/71/912.